

Conseil Municipal du 11 juillet 2019

Le 11 juillet 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 5 juillet 2019

Présents : MMES GAY Charlène, GOISON Annic, HATOT Anne-Marie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse, et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, MAZEYRAT Jean- Philippe, PEDAMOND Christian

Absent excusé : LAFAGE Didier

Mme Goison Annic est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2019

M le Maire demande au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature de la Charte Qualité 2019 des Plus Beaux Villages de France, le Conseil l'y autorise.

1 – Création d'une régie spécifique aux horodateurs

Actuellement les horodateurs sont encaissés sur la régie « Divers », la Trésorerie nous demande de créer une régie spécifique aux horodateurs pour faciliter la gestion et le suivi comptable de l'encaissement du droit de stationnement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide de créer une régie « Horodateurs ».

2 – Avenant à la régie de recettes « Divers »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un repas sera organisé par la municipalité avant la séance de cinéma de plein air, prévue le 1^{er} août 2019.

La confection des repas est confiée à un traiteur qui nous propose des plateaux repas à 9€ pour les adultes et 6€ pour les enfants. Une buvette sera tenue par la municipalité également, les sodas, jus de fruits seront vendus au même prix que pour le marché de producteurs. Il est proposé de vendre du vin à 1€ le verre et 5€ la bouteille. Il convient de rajouter ces tarifs à la régie de recettes divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, charge M le Maire de prendre l'avenant nécessaire et d'y récapituler tous les produits et services vendus par la Municipalité.

3 – Tarifs salle des fêtes

Les derniers tarifs mis en place en décembre s'avèrent un peu élevés, il convient de les revoir.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté les nouveaux tarifs de la salle des fêtes, et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents approuve les nouveaux tarifs présentés (tarifs visibles en mairie ou bientôt sur le site internet de la commune).

4 – Charte Qualité les Plus Beaux Villages de France

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la décision de confirmation du Classement de Loubressac parmi Les Plus Beaux Villages de France, assorti de réserves.

L'Association PBVF demande au Conseil Municipal d'approuver la signature de la Charte Qualité 2019 pour officialiser le renouvellement du classement de Loubressac en même temps que notre engagement à œuvrer à la levée des réserves qui y sont mentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le renouvellement du classement de Loubressac et autorise M le Maire à signer la Charte Qualité 2019.

5 – Questions diverses

- **Point à temps** : l'entretien des routes dirigé par CAUVALDOR est terminé. Les malfaçons constatées sur certaines routes sont en attente de reprise par l'entreprise.
- **Travaux Ecole** : Il ne manque plus qu'une porte coupe-feu au niveau de la chaufferie et les travaux seront définitivement terminés.

- Fête votive : elle aura lieu du 19 au 21 juillet, le programme a été distribué aux habitants. Le comité des fêtes vous attend nombreux.
- Quinzaine littéraire : du 22 juillet au 3 août l'association CAP Loubressac ouvre une librairie passagère, vente et dédicaces d'auteur et vous invite à participer à des animations – à la salle des fêtes de 11h à 19h.
- Tableau Don du Rosaire : pour la restauration de ce tableau, le département a financé à hauteur de 1 119€ et l'association CAP Loubressac nous a remis un chèque de 3 356€. Merci à eux et aux nombreux donateurs.
- Balisage chemins de randonnées et route: devant le nombre croissant d'animation autour de la randonnée, du trail, etc .. nous constatons fréquemment des marquages au sol qui ne s'effacent pas facilement, des balisages de chemins qui perturbent la lecture des chemins existant, le non retrait de certains balisages normalement temporaires. Le conseil municipal souhaite sensibiliser tous les acteurs locaux organisateurs de manifestations sur la nécessité de se faire connaître auprès de la mairie pour discuter de la meilleure manière d'afficher ou de marquer des circuits temporaires, d'utiliser des peintures qui s'effacent à l'eau et de bien tout ôter une fois l'animation passée.
- Publicité des animations sur les routes et dans le village : nous avons été sensibilisés par le Département sur la publicité posée en bordure des routes départementales, bien souvent sans autorisations. Les agents du Département procèdent à leur désinstallation s'il n'y a pas d'autorisation.
Pour rappel : aucunes affiches ou banderoles en bordure de Route Départementale ne peuvent être installées sans l'aval du Département (mail de demande à envoyer à guillaume.bertrand@lot.fr et manuela.vincent@lot.fr , précisant les secteurs concernés par l'affichage).
 Il en est de même à l'intérieur de la commune, pour éviter tout problème nous vous conseillons de venir à la Mairie pour connaître les emplacements tolérés pour des affiches ou banderoles.
- Animations communales à venir : **Jeudi 1^{er} août** repas sur la place du village suivi du film « L'ascension » projeté à la tombée de la nuit. **Jeudi 8 août** Marché gourmand et producteurs à partir de 18h sur la place du village, animé par les IMPROBABLES.

Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 17 juillet 2019, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de Décès

L'institutrice des classes de CP au CE2, Laetitia Oger Liva, est décédée ce dimanche 14 juillet des suites d'une longue maladie.